



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Marques alibi »

Question écrite n° 21655

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les « marques alibi ». Ces marques, qui reprennent la logotype et les codes des marques d'alcool, sont créées afin de contourner la « loi Evin ». Ces marques ne vendent aucun produit. Les plates-formes communautaires sont souvent créées à leur nom et diffusent des contenus susceptibles d'intéresser les jeunes. Elles sont très présentes sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'acculturer les jeunes à ces marques et à la consommation d'alcool. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour lutter contre ce détournement de la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21655

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6835

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)